

Région Poitou-Charentes

Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Education Nationale, de
l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche
110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07

La présidente,

Poitiers, le **05 DEC. 2007**

Monsieur le Ministre,

Par note adressée aux recteurs en date du 29 octobre 2007, vous basant sur l'expérimentation menée depuis 2001 d'un baccalauréat professionnel en trois ans, vous avez décidé la généralisation de ces parcours avec pour objectif, dès la rentrée 2008, l'accueil dans ces formations de 25% des effectifs actuels entrant en formation en BEP.

Vous indiquez dans ce même courrier que les ouvertures de divisions de première année de baccalauréat professionnel en trois ans se feront par remplacement de divisions de seconde professionnelle de BEP. Les impératifs fixés par votre note ont immédiatement été mis en œuvre par le recteur de Poitiers qui en a profité pour développer ce projet au delà des objectifs fixés, tout en soulignant l'urgence dans laquelle ses services ont travaillé et les a présentés aux chefs d'établissement à l'occasion de réunions de bassin qui se sont tenues en région du 15 au 22 novembre 2007.

Il va sans dire que ces mesures concernant la carte des formations professionnelles se sont faites sans aucune consultation avec la Région, pas plus qu'avec aucun autre partenaire ou acteur. Je vous rappelle qu'en application de la loi, la carte des formations professionnelles doit être arrêtée en commun par l'Etat et la Région, sauf pour les mesures visant à assurer la continuité du service public, ce qui n'est manifestement pas le cas.

.../...

Je vous demande en conséquence de retirer ce projet conduit au mépris même des établissements et personnels de l'éducation nationale qui ont dû transmettre leurs propositions d'ouvertures/fermetures au rectorat de Poitiers pour la fin septembre. Ces propositions ont été élaborées sur la base de consignes du rectorat et d'un document triennal d'orientation visant l'évolution de la carte des formations qui ne fait aucunement état d'orientation concernant la transformation de BAC Pro en 3 ans. Les équipes ont donc travaillé en toute ignorance de vos intentions, même si les annonces répétées de suppressions d'emplois d'enseignants par le gouvernement laissaient à penser qu'il vous faudrait bien envisager de graves remises en cause de l'offre de formation dans l'enseignement public.

Je souhaite dénoncer très clairement votre volonté de fermeture des BEP et de transformation en baccalauréat 3 ans des formations jusqu'alors proposées en 4 ans. En effet, cette décision brutale ne correspond pas plus aux attentes des jeunes et de leurs familles qu'à celles du monde économique, en attente de collaborateurs performants et toujours mieux formés. La seule justification à cette décision est d'ordre idéologique et comptable : il s'agit uniquement de répondre à l'engagement du Président de la République de réduction du nombre de fonctionnaires et plus particulièrement encore d'enseignants, ce qui est totalement inacceptable en l'état.

L'Inspection Générale de l'Education Nationale elle-même en 2003 et plus récemment encore en septembre 2005 a souligné les carences persistantes des expérimentations menées, leur manque d'évaluation nationale structurée tout en critiquant l'attitude de certains rectorats substituant systématiquement ce nouveau baccalauréat aux BEP et conseille de s'assurer de la diversité de l'offre de formation faite aux jeunes (Bac Pro 3 ans, BEP + Bac Pro 2 ans, seconde de détermination) et de surseoir à toute création de Bac Pro 3 ans si préalablement n'ont pas été envisagées de solutions pour les élèves en difficulté. Aucune de ces recommandations n'est à ce jour mise en œuvre dans l'académie de Poitiers. Pourtant ce sont : 32 Bac Pro 2 ans, 39 BEP et 2 BT qu'il est proposé de fermer pour ouvrir 1 bac Pro 2 ans, 36 Bac Pro 3 ans et 25 classes de seconde année de Bac Pro 3ans pour les actuels élèves de terminale BEP. Au total, 74 fermetures de formations professionnelles pour 37 ouvertures. Malgré des annonces ministérielles d'importantes ouvertures de CAP pour proposer une réponse aux élèves qui ne pourront s'inscrire en Bac Pro 3 ans, je ne peux que constater que cette perspective n'a pas été retenue par le recteur en Poitou-Charentes.

Il est inacceptable de conduire une telle réforme sans avoir pris le temps de la construction, sans passerelles clairement identifiées, sans modalité d'accompagnement des élèves les plus fragiles, sans dispositif de formation proposé aux enseignants, sans référentiels déterminés, sans consultation des personnels, des commissions professionnelles et des collectivités territoriales pour mesurer l'impact immobilier et en terme d'équipement de ces nouvelles formations. En l'état, le projet de carte des formations présenté par le recteur sur la base des objectifs qui lui ont été fixés s'est traduit en région par des mouvements lycéens de forte ampleur traduisant l'inquiétude des jeunes, de leurs familles, des réactions des enseignants de lycées professionnels et de leur représentant, des élus.

.../...

C'est pourquoi, je vous demande instamment de surseoir à cette réforme et d'engager dès ce jour les consultations nécessaires en toute transparence et en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour assurer une meilleure offre de formation professionnelle. Prendre en compte une meilleure dépense publique m'apparaît un projet plus cohérent qu'une décision brutale, non préparée et essentiellement justifiée par des motifs budgétaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Ségolène ROYAL